

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, le 2 mai 2016, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO OCA16 16 0149, autorisant, dans le cadre de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants », organisé par l'école Guy-Drummond, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes, le 3 juin 2016, de 8 h 30 à 13 h :

- Sur l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran;
- Sur l'avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA16 16 0150, autorisant, dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année », organisé par le Centre de la Petite Enfance (CPE) Frisson de Colline, l'occupation du parc Saint-Viateur, le vendredi 10 juin 2016, de 16 h à 20 h 30.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA16 16 0151, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes, le 4 juin 2016, de 8 h à 17 h :

- Sur l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;
- Sur l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA16 16 0152, autorisant, dans le cadre de l'événement « Fête des voisins », la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes :

Fête des voisins, avenue Dollard :

- Fermeture de l'avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, le samedi 4 juin 2016, de 15 h 30 à 22 h;

Fête des voisins, avenue Durocher :

- Fermeture de l'avenue Durocher, entre les avenues Saint-Viateur et Fairmount, incluant une partie de la ruelle à l'est de l'avenue Durocher, le dimanche 5 juin 2016, de 13 h à 21 h.

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au Secrétariat d'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 12 mai 2016

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

